

TROISIÈME PARTIE : SYNTHÈSE SECTORIELLE

7. EUROPE 1992 : IMPACT PAR SECTEUR

7.1 Produits agro-alimentaires

a) Impact dans la CE

Étant donné sa situation actuelle et son évolution passée, le secteur agro-alimentaire sera très affecté par Europe 1992.

Même si la politique agricole de la CE a permis depuis longtemps la libre circulation (sans barrières tarifaires) des produits entre les États membres de la CE, le commerce des produits transformés continue d'être freiné aux frontières par l'existence de normes et de contrôles spécifiques. Il en résulte une industrie qui se caractérise par des entreprises nationales plutôt qu'européennes, un nombre relativement élevé de petites entreprises, une surcapacité importante et une efficacité limitée.

Europe 1992, en ouvrant les frontières intra-CE par le biais de l'harmonisation ou l'acceptation commune des normes, vise à atteindre une plus grande efficacité. Le libre accès à un marché de 325 millions de personnes devrait favoriser la concentration et permettre d'atteindre des économies d'échelle.

b) Conséquences pour les entreprises canadiennes

L'industrie agro-alimentaire canadienne est relativement peu en contact avec la CE, tant par les exportations et les importations que par les investissements. Les États-Unis constituent le principal débouché de l'industrie canadienne et l'ALE risque d'accroître cette importance. Europe 1992 pourrait, toutefois, ajouter de nouvelles dimensions à cette industrie. Parmi les débouchés qui sont susceptibles d'apparaître, notons :

- . des possibilités d'accès à un marché de 325 millions de personnes avec des normes communes;
- . des occasions de s'implanter sur le marché de la CE grâce aux mouvements de fusion et de concentration en cours; et
- . des occasions d'exploiter des créneaux intéressants, dues à une plus grande normalisation mondiale des habitudes de consommation.

Les risques encourus comprennent :

- . sous l'influence des mouvements écologiques, certaines normes (phytosanitaires, contrôles vétérinaires) pourraient être plus contraignantes pour les exportateurs des pays tiers; et
- . l'industrie agro-alimentaire canadienne pourrait subir une concurrence accrue de la part des entreprises européennes sur le marché national et sur ses marchés d'exportation.

c) Stratégies possibles

Face à ces possibilités, l'industrie agro-alimentaire canadienne aurait intérêt à adopter les stratégies suivantes :

- . Pour les entreprises qui en ont les moyens, investir rapidement dans le CE pour bénéficier des meilleures occasions d'acquisition ou de participation.
- . Exporter vers la CE. Europe 1992 ne devrait pas présenter beaucoup de risques pour les entreprises qui exportent déjà vers la CE et dont le produit remporte du succès. Au contraire, elles devraient être en mesure d'élargir leur part du marché. Les entreprises qui ne sont pas présentes sur le marché de la CE et qui aimeraient profiter du marché unifié auraient intérêt à rentrer